



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections professionnelles

Question écrite n° 13907

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les conditions du déroulement des élections prud'homales à venir, prévues fin 2008. En effet, l'organisation des employeurs de l'économie sociale, bien que ses représentants aient réunis au dernier scrutin plus de 11 % des voix du collège employeur, n'est toujours pas reconnue comme membre du conseil supérieur de la prud'homie. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a été appelée sur la représentation des employeurs de l'économie sociale au conseil supérieur de la prud'homie. La composition du conseil supérieur de la prud'homie est actuellement régie par les articles L. 1431-1 et R. 1431-4 à R. 1431-7 (respectivement L. 511-4 et R. 511-4-1 de l'ancienne version) du code du travail. Il résulte de ces dispositions que le conseil supérieur de la prud'homie comprend neuf représentants des employeurs : cinq, désignés sur proposition du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) dont un au moins au titre des entreprises moyennes et petites ; un représentant les entreprises publiques, désigné après consultation du MEDEF ; un, désigné sur proposition de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ; un représentant les professions agricoles, désigné sur proposition conjointe de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) ; un représentant les employeurs artisans, désigné sur proposition de l'Union professionnelle artisanale (UPA). La modification de cette composition n'est pas envisagée. Il convient de rappeler qu'à ce stade, la discussion entre les partenaires sociaux sur le thème de la représentativité n'a pas spécifiquement abordé la question de la représentativité des employeurs de l'économie sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13907

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8171

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8675